

Regard critique sur certaines modifications législatives et leurs impacts sur les producteurs

Simon Letendre, associé

TCJ¹ Therrien
Couture
Jolicœur

Le sens des valeurs.

Équipe multidisciplinaire

Avocats

Notaires

Fiscalistes

Agents de marques de commerce

Conseillers RH

CPA

6 villes

Brossard

Laval

Montréal

Québec

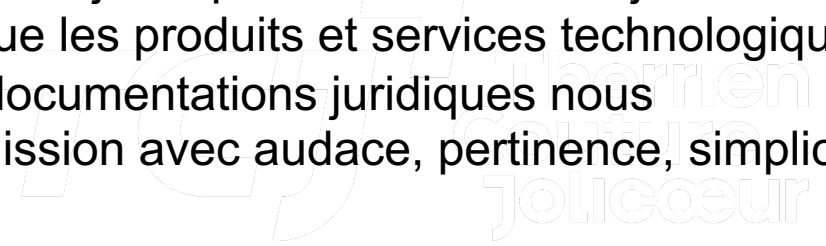
Saint-Hyacinthe

Sherbrooke



Notre entreprise offre un modèle d'affaires fort et distinct qui mise sur l'entrepreneuriat, la proximité et l'esprit d'innovation. Nous comptons sur une équipe multidisciplinaire, de plus de 450 personnes, composée notamment d'avocats, de notaires, de fiscalistes, d'agents de marques de commerce, de CPA et de spécialistes en ressources humaines. Établis dans six villes, soit Brossard, Laval, Montréal, Québec, Saint-Hyacinthe et Sherbrooke, nous nous positionnons comme un joueur important sur le marché québécois.

Groupe TCJ est l'entreprise au sein de laquelle sont réunies Therrien Couture Joli-Cœur, Edilex, On Règle et plus récemment, Immétis. L'accompagnement stratégique et juridique à haute valeur ajoutée offert par ses professionnels ainsi que les produits et services technologiques en rédaction automatisée de documentations juridiques nous permettent de réaliser notre mission avec audace, pertinence, simplicité et engagement.



Le sens des valeurs.

Au programme

1. Les prélèvements d'eau
2. La protection des milieux humides, hydriques et naturels
 - Les plans régionaux des milieux humides et hydriques
 - Les modifications à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*
3. Le zonage agricole
 - *Loi sur l'acquisition des terres agricoles par des non-résidents*
 - *Règlement sur l'autorisation d'aliénation ou d'utilisation d'un lot sans l'autorisation de la CPTAQ*
4. Période de questions



An aerial, grayscale photograph of a rural landscape. The foreground and middle ground are dominated by large, rectangular agricultural fields, some of which show distinct patterns of furrows or crop rows. A narrow road or path runs diagonally from the bottom left towards the center. To the right of the road, a small stream or ditch flows through the fields. In the background, there is a dense line of trees, and beyond that, more fields and a few small buildings are visible under a hazy sky. The overall tone is dark and monochromatic.

Les prélèvements d'eau

Les prélèvements d'eau

La Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et favorisant une meilleure gouvernance de l'eau et des milieux associés

.....
Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection

.....
Règlement sur la déclaration des prélèvements d'eau

.....
Règlement sur l'encadrement d'activités en fonction de leur impact sur l'environnement (REAFIE)

Les prélèvements d'eau

(suite)

.....
*Les obligations des producteurs en vertu
de la législation*
.....

An aerial photograph showing a winding asphalt road on the left side of a dense forest. The road curves through the trees. On the right side of the road, a river flows, with rocky banks and some small islands. The overall scene is in grayscale, with the text overlaid in white.

La protection des milieux humides, hydriques et naturels



La protection des milieux humides, hydriques et naturels

- Les plans régionaux des milieux humides et hydriques
- Origine et contenu
- Élargissement fréquent aux milieux écologiques importants (milieux naturels ou boisés)

La protection des milieux humides, hydriques et naturels (suite)

- L'impact des restrictions imposées
- La notion d'expropriation déguisée
- Les modifications à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*



The image features two wheat stalks on the left side, set against a dark, monochromatic background. The stalks are rendered in shades of grey and black, showing the intricate details of the grain heads and the long, thin awns. The lighting is soft, highlighting the texture of the wheat. The overall composition is minimalist and focused on the agricultural subject.

Le zonage agricole

Le zonage agricole

- *Loi sur l'acquisition des terres agricoles par des non-résidents*
 - Bref rappel de la loi
 - Évolution dans le traitement des dossiers à la CPTAQ

Le zonage agricole (suite)

Règlement sur l'autorisation d'aliénation ou d'utilisation d'un lot sans l'autorisation de la CPTAQ

- i. L'aliénation entre agriculteurs
(40 hectares)
- ii. L'agrotourisme
 - 1. Les réceptions
 - 2. Les services de repas
 - 3. Kiosque de vente de produits agricoles
 - 4. Visites guidées
 - 5. Les activités de transformation de
produits agricoles



En conclusion



Période de questions



Pour plus de détails, contactez :

Simon

Letendre

Associé

simon.letendre@groupecj.ca

t. 1 855 633.6326 (sans frais)

groupecj.ca

TCJ¹ Therrien
Couture
Jolicoeur

Le sens des valeurs.